

AR Prefecture

016-200054047-20221215-2022_12_15_15-DE
Reçu le 21/12/2022
Publié le 21/12/2022

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR ainsi que des aides du Département et de la Région.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

- **Considérant** le coût d'acquisition du bâtiment et des travaux prévisionnels,
- **Considérant la possibilité** de présenter des dossiers de subvention à l'Etat, à la Région et au Département,
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté,

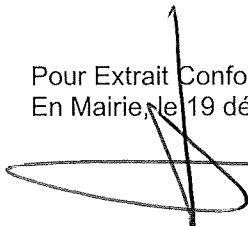
DEPENSES		RECETTES	
Aménagements généraux	MONTANT HT	Subventions sollicitées	MONTANT
Acquisition du bâtiment	250 000.00€	Etat - DETR	210 000.00€
travaux d'aménagement (170 000.00€	Région	112 000.00€
		Conseil Départemental	14 000.00€
		Auto financement	84 000.00€
total HT	420 000.00 €	total HT	420 000.00€

- **Dit** que le calendrier de travaux s'établit comme suit :
Acquisition du bâtiment : début d'année 2023,
Fin des Travaux : automne 2023.
- **Précise** que la commune récupère la TVA
- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2023

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE ce plan de financement
- SOLLICITE une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Département et de la Région,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 19 décembre 2022




Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens